



Antécédent familial de cancer du côlon dans la parenté de 1er degré

L'antécédent familial de cancer du côlon dans la parenté de 1er degré constitue un risque plus important de développer un cancer du côlon. De ce fait, une coloscopie en première intention est en principe d'emblée recommandée.



Jusqu'en avril 2021, il s'agissait d'un critère d'exclusion définitive pour l'ensemble des programmes de dépistage du cancer du côlon en Suisse, la coloscopie devant dès lors être réalisée hors programmes. Dorénavant, ce critère n'est plus un motif d'exclusion des programmes de dépistage.

Ainsi, suivant les recommandations suisses et internationales en vigueur, en cas d'antécédent familial avéré, la coloscopie est l'examen à recommander.

Dans le cadre du programme de dépistage du cancer du côlon JUNE, la coloscopie de dépistage en 1e intention reste toutefois un examen à réaliser en dehors du programme. Celui-ci sera remboursé par l'assurance-maladie de base, mais avec application de la franchise et de la quote-part.

Cependant, suivant la situation de la personne (absence de suivi, refus de la coloscopie en 1e intention, situation économique ne permettant pas de payer l'examen avec franchise) et afin de ne pas la perdre du vue, un dépistage par FIT tous les 2 ans dans le cadre du programme JUNE peut représenter un choix minimal possible, préférable à l'absence totale de dépistage colique.

Nous vous encourageons ainsi à continuer à informer les personnes concernées par cette situation des différentes options possibles de dépistage. Dans la mesure où l'antécédent familial a été retiré des motifs d'exclusion à choix dans le masque de saisie des données dans MC-SIS, l'outil informatique de gestion des programmes de dépistage (outil commun à tous les programmes), pour les personnes dans cette situation qui optent pour une coloscopie en 1e intention, nous vous invitons à cocher la case « autre » en précisant le motif « antécédent familial ». Pour les personnes qui après avoir été dûment informées décident néanmoins de réaliser un FIT, vous avez dès lors la possibilité de les inclure selon la procédure habituelle.